

52040 - Fonctionnement des collèges publics

**Proposition d'une convention de groupement
de commandes pour un outil de gestion
et de pilotage des restaurations scolaires
dans les établissements scolaires régionaux**

Rapport n° CP/2018/143

Service gestionnaire :
J3-Collèges

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin poursuit son engagement en faveur des collèges, au travers de la mise à disposition d'un outil de gestion et de pilotage de la restauration scolaire à destination des équipes de restauration et des gestionnaires.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'adhésion du Département à un groupement de commandes pour l'acquisition et le déploiement de cet outil aux côtés des Départements du Haut-Rhin, de la Moselle et de la Région, qui coordonnera le groupement.

Cette proposition permettra d'assurer la gestion des commandes et des stocks de la restauration dans les collèges et d'améliorer la traçabilité des produits, en remplacement d'un outil (PRESTO) hérité au moment du transfert de compétence de l'Etat et désormais obsolète.

L'enjeu est double : assurer la sécurité financière et de gestion des services de restauration et veiller à la sécurité alimentaire.

Le Code de l'Éducation, en son article L. 213-2, indique : « Le Département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement, ainsi que l'entretien général et technique des collèges dont il a la charge ».

Depuis 2006 (date du transfert de la restauration aux collectivités), la gestion de la restauration scolaire est assurée par l'outil PRESTO. Cet outil permet d'assurer le suivi des approvisionnements et des stocks, la gestion de la production et des menus, y compris le respect des obligations réglementaires (traçabilité, affichage des allergènes, respect du Plan alimentaire), et de disposer d'outils de suivi et de pilotage de la restauration scolaire utiles pour les collectivités et les gestionnaires. Or, cet outil n'est plus maintenu par les services de l'Etat.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes entre la Région et les Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Meurthe et Moselle pour l'acquisition, la mise en œuvre et le déploiement d'un nouvel outil (logiciel) de gestion et de pilotage de la restauration scolaire unique dénommé « groupement de commandes pour un outil de gestion et de pilotage de la restauration dans les établissements scolaires du Grand Est ».

Le projet de convention correspondante et constitutive du groupement de commandes a été rédigé en concertation avec les Collectivités partenaires.

Ce rapport propose à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention constitutive du « groupement de commandes pour un outil de gestion et de pilotage de la restauration dans les établissements scolaires du Grand Est », à conclure entre la Région et les Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Meurthe et Moselle.

La commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de la réunion du 17 mai 2018 a émis un avis favorable au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du principe de l'acquisition, de la mise en œuvre et du déploiement d'un outil de gestion et de pilotage de la restauration scolaire unique aux lycées publics de la Région et aux collèges publics des Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Meurthe et Moselle ;

- décide de l'adhésion du Département du Bas-Rhin au groupement de commande dénommé «Groupement de commandes pour un outil de gestion et de pilotage des restaurations scolaires dans les établissements scolaires du Grand Est» ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention constitutive du groupement de commande, ci-joint, dénommé «Groupement de commandes pour un outil de gestion et de pilotage des restaurations scolaires dans les établissements scolaires du Grand Est» ;

- décide d'autoriser son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 18/05/18

Le Président,

Frédéric BIERRY